

RCS : BEAUVAIS Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00034 Numéro SIREN : 323 923 110 Nom ou dénomination : TRIDIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2019 sous le numéro de dépôt 2196

" SOCIETE TRIDIS "

Société par Actions Simplifiée au capital de € 800 000
Siège Social: route nationale 181
60590 TRIE CHATEAU

323 923 110 R.C.S BEAUVAIS

60-01
Greffé du Tribunal
de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N° 2196

DU

- 2 AOUT 2019

RCS Beauvais

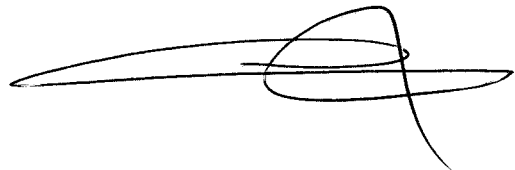
N° -

N° de gestion 198234

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

COPIE CERTIFIEE CONFORME

F. MASSOT



① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SAS TRIDIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise : ROUTE NATIONALE 181		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 3 2 3 9 2 3 1 1 0 0 0 0 2 3		Néant ☐ *		
		Exercice N, clos le, 31122018		
		N-1 31122017		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 110
		Fonds commercial (1)	AH	611 959
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	177 878
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	762 551
		Constructions	AP	9 261 300
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	769 831
		Autres immobilisations corporelles	AT	8 563 140
		Immobilisations en cours	AV	42 338
		Avances et acomptes	AX	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
		Autres participations	CU	
		Créances rattachées à des participations	BB	
		Autres titres immobilisés	BD	1 663 852
		Prêts	BF	
		Autres immobilisations financières *	BH	50 415
TOTAL (II)		BJ	21 914 372	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	7 916 996
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	493 504
		Autres créances (3)	BZ	4 340 769
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
		Disponibilités	CF	977 354
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	114 467
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	13 843 091
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	35 757 463
	Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	50 415
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS TRIDIS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 000	80 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	5 485 226	5 483 639
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 608 441	1 901 587
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	662 320	637 492
	TOTAL (I)	DL	8 635 987	8 902 718
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	224 584	8 650
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	224 584	8 650
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 993 301	4 695 138
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 529	1 529
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 435 234	7 241 455
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 492 251	2 517 817
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	86 175	49 413
	Autres dettes	EA	435 466	432 306
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	14 443 956	14 937 658	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	23 304 527	23 849 026
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	11 240 696	11 477 944
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	255 209	733 919	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS TRIDIS				Néant ☐ *					
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	72 881 179	FB		FC	72 881 179	68 099 797	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	43 610	FE		FF	43 610	65 332	
		FG	2 231 767	FH		FI	2 231 767	2 051 652	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	75 156 556	FK		FL	75 156 556	70 216 781	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	5 580	15 261	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	199 784	348 722	
	Autres produits (1) (11)					FQ	78 825	72 168	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	75 440 746	70 652 931
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	55 916 714	52 456 955	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	334 699	(34 569)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	179 086	195 953	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	6 525 300	5 940 018	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 161 558	1 180 491	
	Salaires et traitements *					FY	5 804 420	5 503 715	
	Charges sociales (10)					FZ	2 147 458	1 957 763	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	807 283	788 718
							GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	49 333	29 138
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	34 806	34 521	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	72 960 658	68 052 704
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	2 480 088	2 600 227
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	5 301	1 938	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		131	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	375	313	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	22 221	21 250	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		10	
	Total des produits financiers (V)					GP	22 596	21 573	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	50 707	51 416	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	50 707	51 416	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(28 111)	(29 843)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 457 277	2 572 192	

EM

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise SAS TRIDIS				Néant ☐ *																				
		Exercice N		Exercice N-1																				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	296 390		8 547																			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 000		310 165																			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	40 434		19 380																			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	341 825		338 091																			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	104 918		90																			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	12 561		165 160																			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	270 615		80 705																			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	388 095		245 954																			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(46 270)		92 137																			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	270 783		225 128																			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	531 784		537 613																			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	75 810 467		71 014 533																			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	74 202 026		69 112 946																			
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 608 441		1 901 587																			
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																						
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY																						
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG																						
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP																						
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ																						
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH																						
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ																						
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																						
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX																						
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																						
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																						
	(9) Dont transferts de charges	A1	174 284		205 033																			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																						
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																						
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	7 041		6 653																			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																							
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels</td> <td>388 094</td> <td>341 825</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels							Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	388 094	341 825						
	Exercice N																							
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																						
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	388 094	341 825																						
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fournisseurs antérieurs</td> <td>500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Revers honoraires suite dégrèvement Urssaf</td> <td>102 118</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Régul tva 2017 sur compte 615512</td> <td></td> <td>3 425</td> </tr> <tr> <td>Crédit/Réduction Fillon 2015 à 2017</td> <td></td> <td>291 765</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs	Fournisseurs antérieurs	500		Revers honoraires suite dégrèvement Urssaf	102 118		Régul tva 2017 sur compte 615512		3 425	Crédit/Réduction Fillon 2015 à 2017		291 765				
Exercice N																								
Charges antérieures	Produits antérieurs																							
Fournisseurs antérieurs	500																							
Revers honoraires suite dégrèvement Urssaf	102 118																							
Régul tva 2017 sur compte 615512		3 425																						
Crédit/Réduction Fillon 2015 à 2017		291 765																						

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) net de ristournes.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

F M

Règles et Méthodes Comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 310 922 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 -Charges de personnel-CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice. Le CICE reçu a été utilisé pour le financement d'investissements.

Autres informations

Depuis l'exercice clos le 31/12/2013, les comptes de TRIDIS sont consolidés par la société FINANCIERE TRIDIS.

Honoraires commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'année 2018 s'élèvent à 22020 €.

Désignation de l'entreprise **SAS TRIDIS**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consecutives a une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
								D8		D9		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	769 734	KE		KF	31 212	
CORPORELLES	Terrains					KG	762 551	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	9 261 090	KK		KL	210	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	756 648	KT		KU	31 264	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	7 518 936	KW		KX	134 582	
		Matériel de transport *				KY	8 287	KZ		LA	220	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	895 997	LC		LD	13 405	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	39 338	LI		LJ	3 000	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	19 242 846	LO		LP	182 681	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P	1 656 548	1R		1S	7 303		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	50 415	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	1 706 963	LR		LS	7 303		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	21 719 543	ØH		ØJ	221 196		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	800 946			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	762 551			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	9 261 300			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	18 081	MK	769 831			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	7 653 518		
		Matériel de transport			IV		MP	8 287	MQ	220		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	909 402		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	42 338			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE				
	TOTAL III			IY		NG	26 368	NH	19 399 159			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7			
		Autres participations			IØ		ØX		ØY			
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	1 663 852				
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	50 415				
TOTAL IV			I3		NJ		NK	1 714 267				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	26 368	ØL	21 914 372				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS TRIDIS**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	157 338	PF	9 497	PG		PH	166 834
Terrains		PI	8 104	PJ	1 028	PK		PL	9 131
Constructions	Sur sol propre	PM	4 592 177	PN	304 239	PO		PQ	4 896 415
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	654 997	QA	47 813	QB	5 520	QC	697 291
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	5 371 804	QE	405 668	QF		QG	5 777 471
	Matériel de transport	QH	8 287	QI	40	QJ	8 287	QK	40
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	806 850	QM	38 999	QN		QO	845 849
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	11 442 217	QV	797 787	QW	13 806	QX	12 226 198
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	11 599 555	OP	807 283	OQ	13 806	OR	12 393 032

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	54 681	NQ	NR	NS	29 853	NT
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	54 681			NY	29 853	
Total général non ventilé (NW - NY)							NZ
							24 828

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS TRIDIS					Néant ☐ *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	637 492	TM	54 681	TN	29 853		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ			
	TOTAL I	3Z	637 492	TS	54 681	TT	29 853		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	8 650	4B	215 934	4C			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X			
	TOTAL II	5Z	8 650	TV	215 934	TW			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		
		- corporelles	6E		6F		6G		
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		
		- titres de participation	9U		9V		9W		
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		
	Sur stocks et en cours	6N	25 500	6P	36 240	6R	25 500	6S	36 240
	Sur comptes clients	6T	10 571	6U	13 093	6V		6W	23 664
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	36 071	TY	49 333	TZ	25 500	UA	59 904
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	682 213	UB	319 949	UC	55 353	UD
Dont dotations et reprises			- d'exploitation	UE	49 333	UF	25 500		
			- financières	UG		UH			
			- exceptionnelles	UJ	270 615	UK	29 853		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EM

Désignation de l'entreprise : SAS TRIDIS										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	50 415	UV	50 415	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	27 559		27 559						
	Autres créances clients		UX	465 946		465 946						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY	9 674		9 674						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	274 171		274 171						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	457 710		457 710						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC	1 347 849		1 347 849						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 251 365		2 251 365						
	Charges constatées d'avance		VS	114 467		114 467						
	TOTAUX			VT	4 999 155	VU	4 999 155	VV				
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
			VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	255 209		255 209						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	3 738 092		534 831		2 110 459		1 092 801		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	1 529		1 529						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	7 435 234		7 435 234						
Personnel et comptes rattachés			8C	872 811		872 811						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	891 847		891 847						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	539 415		539 415						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	188 178		188 178						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	86 175		86 175						
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	435 466		435 466						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	14 443 956	VZ	11 240 696		2 110 459		1 092 801		
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	300 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	522 291	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12 /2018

TRIDIS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 800 000 €uro**

**Route Nationale 181
60590 TRIE-CHATEAU**

SAS TRIDIS**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2018**

A l'Assemblée Générale des associés de la SAS TRIDIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2013, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS TRIDIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

SAS TRIDIS**- 2 -****Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels

SAS TRIDIS**- 3 -****Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur du 09 mai 2019.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

SAS TRIDIS**- 4 -**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SAS TRIDIS**- 5 -**

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Seine, le 12 juin 2019

**Le Commissaire aux Comptes
C.G.E.C.-SERVAL & ASSOCIÉS**

Morand VAUCHY
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

" SOCIETE TRIDIS "

Société par Actions Simplifiée au capital de € 800 000

Siège Social: Route nationale 181

60590 TRIE CHATEAU

323 923 110 R.C.S BEAUVAIS

**PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 27 JUIN 2019**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à € 1.608.440,72, dont € 310.922 de CICE, à savoir :

- affectation de la quote-part du résultat correspondant au CICE à la réserve facultative..... € 310.922,
- distribution du solde aux associés à titre de dividendes, soit la somme de € 1.297.518,72.

L'Assemblée Générale décide également de prélever la somme de € 402.481,28 sur la réserve facultative antérieure, afin de distribuer la somme globale de € 1.700.000.

En conséquence, chaque action donnera droit à son titulaire à un dividende de € 34.

Le dividende est payable au siège social, à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018:

1 - Les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à € 50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à € 75 000 pour les couples soumis à imposition commune.

*les prélèvements sociaux de 17,20 %, les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à € 80.000, soit 10 % du capital social,
- la réserve facultative est ramenée de € 5.485.225,89 à € 5.393.666,61.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les dividendes suivants ont été distribués aux associés au cours des trois derniers exercices :

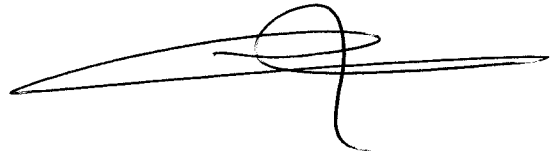
EM

- * par décision de l'Assemblée Générale en date du 9 juin 2016, la somme globale de €1.700.000, soit un dividende de €0.34 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- * par décision de l'Assemblée Générale en date du 22 juin 2017, la somme globale de €1.700.000, soit un dividende de €0.34 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- * par décision de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2018, la somme globale de €1.900.000, soit un dividende de €0.38 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

E. MASSOT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by 'MASSOT'.